

Déclaration en vue du décompte de primes définitif

Complément à l'assurance accidents obligatoire

Instructions pour remplir le formulaire de déclaration

Ces instructions vous aident à déterminer quelles sont les données à déclarer dans le formulaire.

Généralités

Veillez déclarer exclusivement les données demandées pour les personnes qui entrent dans le cercle de personnes indiqué dans le formulaire.

À cet égard, veuillez tenir compte du fait que le salaire des personnes qui ne sont pas assurées ne doit pas être déclaré.

De même, il n'y a pas lieu de déclarer le salaire des personnes pour lesquelles une somme annuelle de salaire fixe a été convenue.

Bases de calcul

Veillez tenir compte du salaire maximal assuré par personne convenu. Le nombre de personnes assurées à déclarer correspond à celui de l'effectif à la fin de chaque période de déclaration.

	Femmes	Hommes
Somme des salaires AVS (déclarée à l'AVS, y c. indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail) ¹	CHF _____	CHF _____
moins		
Indemnités journalières de l'AI, des APG et de l'assurance militaire (AM)	CHF _____	CHF _____
Total intermédiaire	CHF _____	CHF _____
plus		
Somme de salaire brut des jeunes qui ne versent pas encore de cotisations AVS, mais qui sont tout de même assurés	CHF _____	CHF _____
plus		
Franchise AVS pour les personnes ayant atteint l'âge de la retraite, mais qui sont tout de même assurées	CHF _____	CHF _____
→ Total somme de(s) salaire(s) AVS (soumise à la prime)	CHF* _____	CHF* _____
moins		
Somme de(s) salaire(s) excédant le maximum LAA	CHF _____	CHF _____
→ Total somme de(s) salaire(s) LAA accident professionnel (soumise à la prime)	CHF* _____	CHF* _____

* Veuillez ajouter les salaires calculés (femmes et hommes confondus) dans les champs prévus à cet effet dans le formulaire de déclaration.

¹ Vous trouverez des informations sur le calcul de la somme des salaires AVS sous: www.avs-ai.ch